



CDB



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-RI/1/INF/4
2 Août 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL A
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
CONVENTION

Première réunion

Montréal, 5-9 septembre 2005

Points 3, 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DE L'ATELIER SUR LA MISE EN ŒUVRE ET L'EFFICACITÉ DE LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ

Note du Secrétaire exécutif

Afin d'informer le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, le Secrétaire exécutif fait circuler le rapport ci-joint de l'Atelier sur la mise en œuvre et l'efficacité de la Convention sur la biodiversité, tenue à Londres du 11 au 13 mai 2005. Le document est distribué dans les langues et le format dans lesquels il a été transmis au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

* UNEP/CBD/WG-RI/1/1.

/...



Atelier sur ‘La mise en œuvre et l’efficacité de la Convention sur la diversité biologique’
La Société Royale pour la Protection des Oiseaux (la RSPB) et Chatham House, avec le soutien : du Ministère britannique de l’environnement, de l’alimentation et des affaires rurales (DEFRA) ; du Ministère de l’écologie et du développement durable (France) ; du Ministère danois de l’environnement, de l’Agence danoise des forêts et de la nature ; et de BirdLife Pays-Bas.

11-13 mai 2005, Chatham House, Londres

Rapport résumé

L’atelier, conçu comme un événement informel d’échange d’idées et organisé sous l’égide de la règle, dite « règle de Chatham House » (voir www.chathamhouse.org.uk), a eu lieu du 11 au 13 mai 2005. L’objectif de l’atelier était d’identifier les problèmes prioritaires et les options potentielles d’action et de contribution aux préparatifs du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’examen de l’application de la Convention (Montréal, 5-9 septembre, voir <http://www.biodiv.org/wgri/default.shtml>). Environ 60 participants représentant des gouvernements, des secrétariats internationaux, des communautés indigènes et locales, des ONG, des entreprises et du monde académique ont participé.

Contexte

La Convention sur la diversité biologique (CDB) fait face à de nouveaux défis et à de nouvelles opportunités liés aux évolutions récentes telles que l’adoption de l’objectif de réaliser une réduction significative du taux de perte de biodiversité avant 2010. Les participants aux réunions de la CDB ont du mal à étendre l’ordre du jour, alors que des pays ne parviennent pas à mettre en œuvre les engagements actuels et nouveaux.

La septième Conférence des Parties (CDP 7) a créé le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’examen de l’application de la Convention proposé dans le paragraphe 23 de la Décision VII/30 sur le ‘Plan stratégique : évaluation future des progrès’, dans le cadre du titre ‘Evaluation de la mise en œuvre de la Convention’. Celui-ci affirme :

« Reconnaissant la nécessité de mettre au point un processus pour évaluer, rendre compte et réviser le Plan stratégique 2002-2010, décide d'accorder le temps nécessaire, dans les réunions à venir de la Conférence des Parties, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ainsi que dans les Groupes spéciaux à composition non limitée, selon le cas, et crée un groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, selon la disponibilité des contributions volontaires nécessaires, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique et les résultats obtenus dans la poursuite de l'objectif de 2010 conformément au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties (décision VII/31), afin d'évaluer les conséquences et l'efficacité des processus existants de la Convention tels que les réunions de la Conférence des Parties, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, les correspondants nationaux et le Secrétariat, en tant que composantes du processus général visant à améliorer le fonctionnement de la Convention et l'application du Plan stratégique, et d'examiner les moyens d'identifier et de surmonter les obstacles à l'application efficace de la Convention.»

Dans la Décision VII/30, la CDP a également adopté un cadre dont le but est de faciliter l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte de l'Objectif de 2010 et de communiquer cette évaluation, pour promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention et fixer un cadre souple au sein duquel les objectifs régionaux et nationaux peuvent être définis et des indicateurs identifiés.

En 2002, la CDP a adopté le Plan stratégique, dans le cadre duquel les Parties se sont engagées en faveur d'une mise en œuvre plus efficace et plus cohérente des trois objectifs de la Convention en vue d'assurer d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète. (la 'Mission' du Plan stratégique). L'objectif a ensuite été confirmé par le Sommet mondial sur le développement durable.

Structure de l'atelier

L'atelier a commencé en après-midi, par une séance plénière, suivi par une journée de débats organisée autour de trois groupes de travail parallèles traitant les thèmes interreliés suivants :

- 'Les processus de la CDB et la définition des priorités en rapport avec le Plan stratégique et l'objectif 2010' (Groupe de travail I)
- 'Obstacles à la mise en œuvre à l'échelle nationale' (Groupe de travail II)
- 'Synthèse et passage en revue des processus – la 'boucle des commentaires' (Groupe de travail III).

Le matin suivant, une dernière séance plénière a analysé les problèmes débattus dans le cadre des trois groupes de travail.

Résumé des discussions

L'atelier avait pour but d'identifier les problèmes prioritaires potentiels et les options d'action ou de prise en compte plus approfondie, et non d'atteindre des conclusions en commun accord. Le résumé suivant regroupe les problèmes et commentaires en cinq grands thèmes se chevauchant. Il n'a pas pour but de fournir un compte-rendu complet, mais de proposer une vue d'ensemble des discussions.

(I) Plan stratégique

Les participants à l'atelier ont relevé que le Plan stratégique offre :

- un cadre cohérent pour des actions collectives ;
- des recommandations pour les actions des Parties, des organisations internationales et d'autres intervenants ;
- un cadre pour les relations avec les autres acteurs internationaux ;
- un objectif limité dans le temps, ambitieux mais gérable avec des objectifs stratégiques mesurables.

Les facteurs essentiels pour une mise en œuvre réussie du Plan stratégique (sans ordre particulier) sont :

- **Objectifs et indicateurs** : afin d'avancer sur les résultats liés à la biodiversité aussi bien au niveau mondial que national. Plutôt que de contrôler que les objectifs sont respectés, le problème qui se pose est d'effectuer un suivi de l'efficacité de la mise en œuvre, pour lequel le Plan stratégique, ainsi que les objectifs et indicateurs, fournissent un cadre adapté.

- **Gouvernement** : c'est-à-dire la capacité de développer et d'appliquer des stratégies sur la biodiversité aux niveaux local, national, régional et international. Ce point comprend, selon les participants à l'atelier, des questions telles que les encouragements économiques, l'intégration des stratégies et des plans d'actions nationaux sur la biodiversité (SPANB) dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et des liens avec les Objectifs du Millénaire pour le développement.. La biodiversité doit être prise en compte de manière prioritaire par le sommet du millénaire des Nations Unies en septembre 2005 (Sommet Mondial 2005). L'existence de processus régionaux, qui fournissent également des incitations économiques, s'est révélée être un encouragement important à la mise en œuvre à l'échelle nationale d'accords environnementaux multilatéraux (AEM).
- **Développement de politiques** : La CDB est maintenant passée du développement des politiques à la phase de mise en œuvre. Cependant, la CDB a encore besoin de conserver son rôle de responsable de la définition de programmes en ce qui concerne les enjeux majeurs, tels que l'accès et le partage des avantages, la responsabilité et la réparation, ainsi que de nouvelles questions émergeantes telles que celle des zones protégées en haute mer.
- **Science et information** : développer des systèmes de gestion des informations et des outils d'étude sains d'un point de vue scientifique pour appuyer une politique intégrée – et la prise de décisions, surveiller et prévoir les changements, et produire des rapports d'avancement sont tous essentiels dans la mise en œuvre. La fourniture de ressources financières et humaines et le transfert technologique en sont une condition essentielle, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Dans le cadre des discussions sur les synergies avec d'autres conventions, les participants à l'atelier ont remarqué que les conventions axées sur la biodiversité pouvaient réaliser beaucoup de choses ensemble. Ils ont suggéré que la CDB encourage d'autres conventions à incorporer l'Objectif de 2010 dans leur programmation stratégique. Cependant, au cours des discussions, des participants ont remarqué que la possibilité d'harmoniser préalablement l'ensemble de ces conventions nécessiterait d'abord une analyse attentive des avantages et des inconvénients. Le groupe de liaison sur la biodiversité est apparu comme une opportunité importante pour la CDB et certains ont suggéré que le partenariat mondial proposé en faveur de la biodiversité devrait faire l'objet d'une discussion dans le cadre du Groupe de travail spécial à composition non limitée en septembre, comprenant la clarification de son mandat éventuel, de son cadre et de sa structure participative (membres).

(II) Processus, structure et définition des priorités de la Convention

Les participants ont remarqué qu'il était urgent d'améliorer et de rationaliser les opérations de la Convention dans l'optique d'améliorer sa capacité à faciliter sa mise en œuvre, de réduire le poids excessif qu'impose la grande quantité de réunions et de documents produits sur des Parties et de recentrer le travail de la Convention sur des questions clés prioritaires.

La Conférence des Parties (CDP)

La discussion sur les moyens d'améliorer l'efficacité de la CDP a comporté les possibilités suivantes :

- **Restreindre l'ordre du jour.** Ceci exigerait que les Parties parviennent à s'auto-discipliner.
- **Réduire la fréquence des réunions.** Ceci pourrait, par exemple, impliquer l'enchaînement en alternance de réunions annuelles du SBSTTA et du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, tandis que les

réunions de la CDP auraient lieu tous les trois ans. Ceci réduit la pression sur les ressources financières et humaines, un défi notamment pour les pays en voie de développement. Cependant, il existe également un risque de perte de dynamisme politique. D'autres idées comprennent la clôture des séances (même les négociations au sein de groupes de contact) à une heure fixe, par exemple à 18h00 ou 20h00, ce qui contraindrait les participants à concentrer leurs discussions.

- **Renforcement du segment supérieur** de la CDP. Il a notamment été suggéré que le bureau de la CDP ait un rôle dans la définition du programme pour les futurs segments de haut niveau, au lieu du pays d'accueil lui-même. D'autres suggestions ont comporté le transfert des décisions difficiles ou controversées au segment supérieur et la recherche d'un engagement de ministres provenant d'autres départements, par exemple en attribuant les questions comportant un élément important de 'dépassement du simple cadre de la biodiversité' aux segments supérieurs.
- **Meilleure définition des priorités.** Les discussions suggèrent que la CDP devrait définir des priorités mondiales et non nationales, qui doivent refléter les circonstances nationales et notamment les facteurs socio-économiques. Les priorités mondiales devraient émaner du Plan stratégique. Ce dernier devrait également guider la définition des priorités d'ensemble dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), tandis que les priorités nationales devraient être définies par les pays bénéficiaires. Les priorités mondiales dépendent des menaces majeures à la biodiversité, des priorités de mise en œuvre et des questions émergentes mondiales, telles que les Objectifs du Millénaire. Compte tenu du fait que les menaces et surtout les priorités de mise en œuvre varient d'une région à l'autre, les approches régionales de la mise en œuvre pourraient être envisagées et / ou soutenues à travers la mise en place de partenariats régionaux.
- **La règle 40 sur le vote des règles de procédures demeure sans solution.** Les participants ont parlé du processus de prise de décision de la CDB, basé sur le consensus, en faisant remarquer qu'il peut bloquer l'efficacité de la prise de décisions, bien que l'absence de consensus entraîne la perte du sens de propriété des décisions. Les idées ont comporté la séparation entre les décisions 'politiques' centrales et majeures de la CDP, qui exigent un consensus, et celles d'une portée moindre, parmi lesquelles les lignes directrices et les programmes de travail, qui n'auraient pas besoin d'un consensus, puisque leur mise en œuvre peut refléter pleinement les priorités des Parties.

L' Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA)

- Les participants pensent que le SBSTTA a besoin d'informations techniques et scientifiques d'une meilleure qualité et qu'elle doit étendre ses contacts avec la communauté scientifique. Les suggestions ont comporté la relecture des documents du SBSTTA par des pairs provenant de journaux scientifiques ou l'implication des organismes concernés, scientifiques et autres, dans la préparation des réunions du SBSTTA. Cependant, quelqu'un a remarqué que la participation externe et la délégation de tâches risquent également d'amener à la définition du programme par des organismes externes à la place de la CDB.
- Il a été souligné que le SBSTTA doit s'appuyer sur d'autres sources de connaissance que le monde scientifique occidental, telles que les communautés indigènes et locales. Les discussions ont également abordé les types de connaissance qui peuvent être considérées comme 'mondiales' de par leurs caractéristiques.
- Au cours des discussions, il a été suggéré que le SBSTTA ne doit pas être utilisé pour résoudre des problèmes politiques. Il devrait offrir une connaissance scientifique pour faciliter la prise de décisions au sein de la CDP.

- L'importance de la prise en compte des conséquences sociales, politiques et économiques de la mise en œuvre et le besoin de plaider pour la biodiversité dans le cadre de l'éradication de la pauvreté ont été soulignés. Quelqu'un a suggéré que le SBSTTA devrait impliquer des sociologues et des économistes pour résoudre des questions transversales de ce type.
- Les participants ont également souligné le rôle clé du SBSTTA dans l'examen de l'avancement dans l'optique de l'objectif 2010, comme le confirment les lignes directrices du Plan stratégique.

Experts et groupes spéciaux d'experts techniques (AHTEG)

- L'une des suggestions a porté sur l'abolition du fichier d'experts, car celle-ci ne remplit pas un rôle utile.
- Il a été remarqué que certains pays nommaient des experts AHTEG ne disposant pas du haut niveau de connaissances nécessaire. Quelqu'un a suggéré que les correspondants nationaux du SBSTTA ou de la CDB devraient nommer les experts, mais a également souligné que dans certains cas, ceci peut permettre aux avis personnels d'influencer une sélection.
- La participation doit être plus équilibrée. Il a été proposé que le nombre d'experts soit accru, mais que la proportion d'experts n'appartenant pas aux Parties et de personnes utilisées comme ressources baisse parmi les participants. En outre, un plus grand équilibre régional a été demandé.
- Les discussions ont souligné l'importance d'un travail en collaboration entre les réunions, en citant, comme modèle possible, les initiatives pilotées par les pays, sur le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), dans le cadre duquel des pays développés et d'autres, en voie de développement, ont lancé des initiatives communes.
- Les difficultés auxquelles les Parties sont confrontées lors de l'identification de participants adaptés aux AHTEG, parfois avec un préavis très court, ont été évoquées. Quelqu'un a suggéré que la fourniture de listes courtes d'AHTEG prévus par le Secrétariat, avec une mise en évidence des mandats respectifs, devrait être opérée dès que possible pour une plus grande efficacité.
- Il a été remarqué que les AHTEG ne sont pas la seule source d'experts. Les suggestions ont comporté les ONG et les représentants des communautés locales et indigènes qui sont représentées au sein du bureau du SBSTTA. Des organisations et initiatives internationales, telles que l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, sont également des sources importantes d'informations.
- Un participant a suggéré que le cahier des charges des AHTEG devrait être plus précis et qu'il serait bon de clarifier et de limiter leur cadre et leur mandat.

Organe subsidiaire sur l'application

Les discussions ont abordé le besoin éventuel d'un organe subsidiaire sur l'application. Il a été noté que le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention peut satisfaire ce besoin, en fonction des conclusions des discussions de septembre. Le fait que le Groupe de travail devrait analyser les succès, les échecs et les obstacles à la mise en œuvre a été souligné.

Le Secrétariat

Les participants ont suggéré que les Parties devraient permettre au Secrétariat de prendre plus d'initiatives et d'être plus orienté vers sa mission, et que ce dernier devrait avoir un rôle plus important dans la fourniture d'une assistance directe aux Parties pour la mise en œuvre. D'autres suggestions ont comporté la délégation par le Secrétariat de plus de tâches et la contribution des Parties à la documentation pour les réunions.

Programmes de travail de la CDB

Les participants ont évoqué la rationalisation des programmes de travail et différentes approches ont été suggérées pour traiter des questions transversales (par exemple faut-il les regrouper en programmes de travaux thématiques ou est-il préférable de mettre ces questions transversales à part et de ne pas y refaire référence dans le cadre des programmes de travail ?). Les participants ont suggéré qu'une analyse en profondeur devrait comporter le passage en revue et l'amélioration de la mise en œuvre des programmes de travail, et non leur réécriture (davantage de détails sur les programmes de travail sont fournis ci-dessous).

(III) Au niveau national

Les participants se sont interrogés à savoir si la CDB se concentre sur les véritables enjeux, c'est-à-dire les causes à la base de la perte de biodiversité, parmi lesquelles la volonté politique et les questions telles que l'agriculture non durable. L'importance de l'intégration dans le programme de développement a été mise en évidence.

Programmes de travail de la CDB

Les participants ont souligné que le FEM soutient des projets entrant dans le cadre des programmes thématiques, tandis que la plupart des initiatives qui traitent des problèmes réels de mise en œuvre le dépassent. Les participants ont également noté que les programmes de travail thématiques actuels ont un cadre trop étroit pour certains besoins locaux.

Stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité (SPANB)

Dans le cadre des discussions sur les SPANB, les participants ont noté qu'il n'est pas facile de voir si les pays affinent leurs SPANB ou se concentrent plutôt sur la mise en œuvre locale. Ainsi, un mécanisme de prise en compte des nouvelles décisions de la CDP et, par exemple, des objectifs de développement pour le millénaire, est nécessaire. La possibilité que la CDP fasse le bilan des SPANB a été soulignée, tout comme celui des SPANB régionaux.

Production de rapports nationaux et suivi

Tout en reconnaissant le besoin de suivre la mise en œuvre nationale, les participants ont suggéré que, pour que le suivi ait de la valeur, il doit être indépendant. Le concept de passage en revue par des pairs volontaires a été proposé comme une méthode utile pour la mise en œuvre et il a été suggéré que le Groupe de travail étudie cette possibilité en septembre, ainsi que l'utilisation des passages en revue par pairs volontaires dans d'autres conventions et organismes.

Les participants ont remarqué qu'un moyen de clarifier les décisions de la CDP est indispensable, pour spécifier les activités qui sont nécessaires au niveau national. L'une des autres questions soulevées a été l'incapacité des responsables des rapports au niveau national à prendre en compte les activités qui ne sont pas "classées" comme biodiversité, un problème lié à la concrétisation de synergies en dehors du secteur de la biodiversité.

Synergies (collaboration avec d'autres conventions)

Les pays disposant de ressources limitées peuvent avoir une personne qui agit comme correspondante nationale de la CDB, tout en couvrant d'autres conventions liées à la biodiversité et à l'environnement, ce qui implique la mise en place d'un degré élevé de synergie. Dans ce contexte, les auto-évaluations de la capacité nationale (NCSA) apparaissent comme un outil potentiellement utile.

(IV) Rapports et passages en revue

Rapports nationaux

Les participants ont relevé que les rapports nationaux, bien que lourds :

- peuvent faciliter la planification et la mise en œuvre nationale, ce qui simplifie l'auto-évaluation ;
- fournissent une opportunité de communication, aussi bien à l'échelle nationale que mondiale ;
- représentent, dans la mesure où ils constituent une obligation dans le cadre de la CDB, une incitation à la mise en œuvre et à la communication au sein des gouvernements.

Les participants ont évoqué la possibilité de mettre au point un outil en ligne de planification, de mise en œuvre et de production de rapports pour une utilisation volontaire par les Parties, ce qui constituerait une opportunité pour promouvoir l'accès public, l'analyse indépendante et un passage en revue par les pairs.

Certains participants ont suggéré que les 'batailles territoriales' institutionnelles peuvent faire obstacle aux efforts d'harmonisation des rapports. L'harmonisation de parties de ces documents pour les rapports, dans le cadre de différentes conventions sur la biodiversité, dans le but de créer un système 'modulaire' de production de rapports a été considérée comme une option possible. Les participants ont suggéré que pour que les rapports soient utiles pour les Parties, ils ne peuvent pas être uniformisés, mais il est peut-être possible de concevoir un ensemble commun de questions et d'indicateurs qui laisserait la place aux éléments spécifiques à chaque pays. Encourager un format libre pour les succès et les échecs est considéré comme une option possible pour améliorer le flux d'informations. Il a été noté que les rapports thématiques peuvent avoir un rôle important.

Objectifs et indicateurs

Les participants ont remarqué que le deuxième rapport des Perspectives de la biodiversité mondiale (GBO2) constituera un vecteur important pour tester et communiquer les indicateurs.

- Ils ont suggéré qu'un petit nombre d'indicateurs pourrait permettre de rationaliser la production de rapport en se concentrant sur les résultats. Le besoin d'éviter la prolifération des objectifs et des indicateurs et d'aligner les programmes de travail, les SPANB et les autres dispositifs d'encadrement dans cette optique a également été souligné. Ceci pourrait comporter la concentration des quatrièmes rapports nationaux uniquement sur les indicateurs principaux.
- Un exercice pilote de production de rapports pourrait être effectué en 2007, sur une base volontaire.

Les discussions sur ces points et sur des thèmes y ayant trait ont mis en évidence le besoin de circuits forts d'échanges de commentaires, dans lesquels les informations sur la mise en œuvre circuleraient jusqu'à la CDP, lui permettant de modifier ses lignes directrices.

(IV) Communication et développement de la connaissance, et évaluations scientifiques

Le besoin d'améliorer les communications et d'étendre les contacts, y compris une diffusion accrue des meilleures pratiques et expériences sur la mise en œuvre, a été évoqué. Une simplification nécessaire de la terminologie a été suggérée.

Quelqu'un a suggéré que les études scientifiques mondiales, telles que l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire et « Perspectives de la biodiversité mondiale » (GBO) intéresseront probablement des lecteurs et utilisateurs se retrouvant dans la sphère des questions internationales liées à la biodiversité et aux processus afférents qui impliquent la CDB. Le besoin de 'traduire' la science pour les décideurs politiques a été souligné et il a été suggéré que ceci devrait constituer une partie importante du rôle des SBSTTA.

Les discussions ont évoqué la proposition de nouveau mécanisme international d'évaluation scientifique, tout en soulignant que, en fonction du mandat et du cadre, celui-ci pourrait jouer un rôle dans la communication des questions clés aux leaders et aux publics mondiaux tels que les entreprises et l'industrie. Des questions telles que la relation entre ce mécanisme et les SBSTTA doit être analysée.

Les discussions suggèrent que, pour atteindre des publics aux niveaux national et local, des efforts bien supérieurs sont nécessaires, et notamment le ciblage et l'adaptation des messages à des publics spécifiques. Les options pour faire face à ce point pourraient comporter une action de la part de la SBSTTA, du Secrétariat ou de conseillers externes. Les participants ont également remarqué le rôle potentiel de l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) et, par exemple de l'initiative du Compte à rebours 2010 par l'Union mondiale pour la nature-UICN.
